JKY Mesures COVID-19

# Mesures sanitaires valables dans le dojo dès le 2 février 2022

#### Membres âgés de 16 ans révolus

- Obligation de présenter le passe-sanitaire
- Le masque est obligatoire dans le dojo et sur les tatamis lors de la pratique de votre sport

## Membres âgés de 12 à 16 ans (non révolus)

- Pas d'obligation de présenter un passe-sanitaire
- Le masque est obligatoire dans le dojo
- Pas d'obligation de porter le masque lors de l'entraînement

#### Membres âgés de – 12 ans

 Pas d'obligation de présenter un passe-sanitaire et de porter le masque

### Familles et accompagnants

- Obligation de présenter le passe-sanitaire valable à l'entraîneur
- Port du masque obligatoire dans le dojo

#### Non-Membres âgés de – 12 ans

- Mêmes règles sanitaires que les membres
- Obligation de transmettre vos coordonnées complètes à l'entraîneur (nom – prénom – adresse – téléphone valable)